



CONSTRUCTION PAILLE :

État des lieux, enjeux et
potentiel de développement

STRUCTURATION DE LA FILIÈRE
EN NOUVELLE-AQUITAINE

Cette étude a été réalisée par la **CERC Nouvelle-Aquitaine** avec le soutien financier **d'Odéys et de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.**



Ce travail s'inscrit dans les différentes démarches de structuration de la filière paille dans la construction menées par Odéys et l'association Résonance Paille. Leurs actions sont notamment soutenues par la Région Nouvelle-Aquitaine, l'État, l'ADEME et l'Europe dans le cadre du programme « Up Straw ».



Une étude pour positionner la filière

Réalisée en partenariat avec les acteurs de la filière construction paille, les résultats de cette étude s'appuient sur de nombreux documents techniques ainsi qu'une **enquête auprès des architectes, des entreprises de bâtiment et des producteurs de paille** pour la construction.

**Le présent document est une synthèse de l'étude.
Une analyse plus complète est disponible auprès de la CERC Nouvelle-Aquitaine.**

Contact : Mathieu JAMMOT
limoges@cerc-na.fr - tél. 05 55 11 21 50

*“ La Région souhaite faire converger innovation et respect de l'environnement pour donner à tous les territoires néo-aquitains la possibilité de **mettre en œuvre des programmes de logements économes en énergie et respectueux de l'environnement en privilégiant les matériaux biosourcés pour la construction neuve et la rénovation.** ”*

- Feuille de route NEO TERRA, Région Nouvelle-Aquitaine juillet 2019 -

Crédits photos : RFCP / Résonance Paille

AVANT-PROPOS

Construire en paille, c'est d'abord lever quelques verrous psychologiques issus des comptines de notre enfance. Contrairement aux idées reçues, la paille se révèle un matériau qui permet des constructions de qualité, **à la fois durables, économiques et écologiques, tout en privilégiant les circuits courts et les emplois locaux.**

Cantonnée initialement à quelques précurseurs en auto-construction ou bien à des bénévoles dans le cadre de chantiers participatifs, la construction paille **se développe sensiblement en Nouvelle-Aquitaine, dans un contexte favorable à l'utilisation des matériaux biosourcés.**

Développer la construction paille c'est ensuite comprendre le marché, s'acculturer au fonctionnement d'une filière, harmoniser les règles et les usages, normer les produits, bénéficier de retours d'expérience... Un vaste chantier de structuration, de professionnalisation, de prescription, pour consolider **un marché encore émergent.**



Comme pour d'autres régions, **de nombreux acteurs néo-aquitains se mobilisent pour structurer les différents maillons de la filière notamment le Cluster Odéys et l'association Résonance Paille** avec le soutien de la Région, de l'État et de l'Europe.

La CERC Nouvelle-Aquitaine souhaite également apporter sa pierre à l'édifice grâce à cette étude intitulée « Construction Paille : état des lieux, enjeux et potentiel de développement ».

Son objectif est :

- d'apprécier les conditions d'approvisionnement ;
- de mesurer le marché de la construction paille ;
- de dresser un panorama du tissu économique ;
- de positionner la paille et apprécier son potentiel de développement.

Cette synthèse fournit les différents points clés pour comprendre la construction paille, son potentiel de développement et orienter les actions.

SOMMAIRE

Page 04 - PRODUCTION : la ressource en paille pour le bâtiment en Nouvelle-Aquitaine

Page 06 - FABRICATION : répondre aux exigences des Règles professionnelles

Page 08 - COMMERCIALISATION : la logistique, un enjeu essentiel

Page 09 - MISE EN OEUVRE : des Règles professionnelles à la formation

Page 13 - CHIFFRES D'AFFAIRES & PROJETS : un marché en développement

Page 15 - POSITIONNEMENT : forces & faiblesses de l'usage de la paille



PRODUCTION : la ressource en paille pour le bâtiment en Nouvelle-Aquitaine

Différents types de paille issue de la culture de céréales peuvent être utilisés dans la construction : blé, avoine, orge, seigle, triticale. Néanmoins, **les Règles professionnelles édictées sont actuellement applicables uniquement pour la paille de blé.**



La production de paille compatible pour la construction en 2018 couvre plus 797 000 hectares en Nouvelle-Aquitaine soit près de 11% de la superficie nationale. La paille de blé constitue près de 70% de cette production.

Entre concurrence d'usages et besoins territoriaux hétérogènes

La paille n'est mobilisable pour le secteur de la construction qu'une fois satisfaits les besoins en matière d'élevage et de fertilisation des sols. C'est aux agriculteurs que revient cette décision. Elle dépend de nombreux facteurs : niveau de production, taille des cheptels, rotation des cultures, efficacité de la restitution des fumiers...

Une ressource en paille de blé suffisante à l'échelle régionale pour couvrir les besoins de la construction

La paille de blé destinée à la construction, telle que préconisée par les Règles professionnelles, représente une ressource potentiellement mobilisable de 1,3 million de tonnes en 2018. **13% de la paille disponible permettent théoriquement l'isolation des 14 200 maisons individuelles construites** cette même année. Si certains territoires produisent peu de paille au regard des besoins agricoles, d'autres au contraire disposent de fortes productions de paille permettant d'alimenter en partie certains départements limitrophes déficitaires.

NB : les hypothèses retenues de besoins en paille pour la construction de logements individuels ont été fournies par les experts de la filière paille : pour isoler une maison de 100 m², 10 tonnes de pailles sont nécessaires. Concernant la disponibilité de la paille pour la construction, les calculs s'appuient sur les sources suivantes : Agreste, AREC/Schéma Régional Biomasse



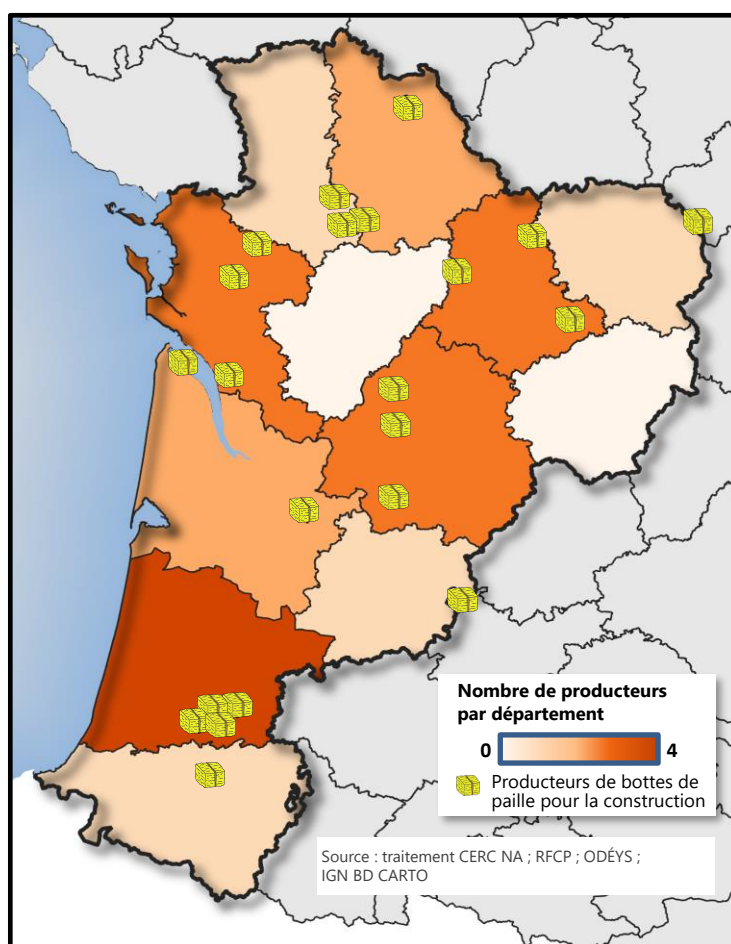
Disposer d'un réseau de producteurs « paille-construction compatible »

En Nouvelle-Aquitaine, 22 producteurs de paille pour la construction ont été recensés en 2020.

Ce maillage reste faible au regard des coûts de transport qui peuvent être significatifs. Chaque département bénéficie toutefois d'au moins quatre fournisseurs potentiels différents.

En 2020, la capacité de production des 22 producteurs est d'au moins 100 000 bottes de paille soit l'équivalent des besoins pour isoler les murs et plafonds de plus de 200 maisons individuelles. Les différents agriculteurs néo-aquitains interrogés indiquent néanmoins être en mesure d'augmenter sensiblement leur production pour accompagner la demande.

> Les producteurs de paille pour la construction





FABRICATION : répondre aux exigences des Règles professionnelles

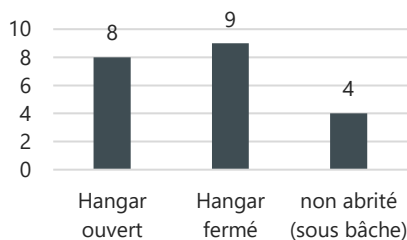
La production de bottes de paille utilisée pour la construction peut être réalisée à l'aide des presses agricoles traditionnelles détenues par les agriculteurs. Les bottes doivent en revanche respecter le **cahier des charges défini par le Réseau Français de la Construction Paille** et recommandé dans les Règles professionnelles. Les principaux points sont :

- une paille sèche et exempte de moisissures (humidité relative inférieure à 20%)
- des bottes bien formées, présentant des faces planes et régulières
- des bottes denses (80 à 120 kg/m³)

Les bottes de paille de dimensions 37 cm x 47 cm sont les plus commercialisées, elles sont utilisées pour l'isolation des murs et de la toiture. Elles présentent une longueur variable comprise entre 80 et 120 cm. Certains producteurs produisent également des bottes de plus grande taille pour des projets de construction de maisons en paille à murs porteurs (dite « paille structurelle »).



> Conditions de stockage des bottes de paille pour la construction des producteurs néo-aquitains



NB : un producteur peut disposer de différents types de stockage.
Source : enquête CERC NA auprès des producteurs réalisée en mai-juin 2020 - réponses de 19 producteurs

Le stockage des bottes de paille est une étape essentielle afin d'éviter toutes dégradations de ses propriétés liées aux conditions climatiques.

Dans la majorité des cas, **le stockage se fait sous abris**. Ce mode de stockage est celui qui assure la meilleure conservation des bottes. Une attention particulière doit être portée sur l'infiltration d'humidité, la ventilation et la présence éventuelle de rongeurs.

Il appartient à l'entreprise qui met en œuvre la paille de vérifier la conformité des bottes au cahier des charges établi par le RFCP. Les bottes de paille ne sont pas considérées comme un matériau de construction. Ainsi, les producteurs n'ont pas l'obligation d'attester de leur emploi dans la construction.

Un matériaux compétitif sur le plan thermique

Pour analyser les performances thermiques d'un isolant, il convient de prendre en compte sa capacité à retenir la chaleur mais aussi à la réguler. **Sur de nombreux aspects, les qualités intrinsèques de la paille rendent ce matériaux très performant et compétitif en matière d'isolation.**

Le tableau ci-contre compare les caractéristiques de différents matériaux d'isolation pour une résistance thermique (R) de 4,5.

La résistance thermique mesure la capacité d'un matériau à isoler pour une épaisseur donnée. Plus la résistance est élevée plus la paroi est isolante.

Le déphasage (exprimé en heures) exprime le temps nécessaire pour un flux de chaleur pour traverser cette paroi.

À noter que dans la pratique, les bottes de paille ont généralement une épaisseur de 37 cm ce qui porte le R à 7,5 et augmente considérablement le temps de déphasage (12 à 16 heures).

> Comparaison pour l'isolation d'un mur (R = 4,5m².K/W)

	Épaisseur en cm	Déphasage en heures
Paille	20,25	8,2
Brique de chanvre	31,50	19,5
Fibre de bois dense	22,05	14,5
Ouate de cellulose	17,10	6,4
Chanvre	18,45	5,6
Laine de roche	17,10	3,8
Laine de verre	15,75	3,2
Polystyrène expansé	14,40	3,2

Source : tableau récapitulatif des propriétés physiques des matériaux – Guide matériaux isolants (CAUE Haute-Loire).

Une autre qualité à mettre au crédit de la paille est sa **bonne capacité hygrothermique**. Il s'agit de la capacité de certains matériaux à apporter une plus-value dans la régulation de la température et de l'humidité des locaux. Cet atout est particulièrement observé pour les matériaux biosourcés.

Contrairement aux idées reçues, la paille ne présente pas de risques d'incendie particulier. La paille en vrac brûle très facilement, mais pas les bottes bien comprimées qui privent le feu d'oxygène. De même, les craintes liées aux rongeurs ne sont pas fondées car une fois mise en œuvre, la paille est recouverte par des enduits ou un parement empêchant toute intrusion. La paille est également un aliment insuffisamment nourrissant pour les insectes.

Énergie grise et "puit de carbone" : un avantage comparatif indéniable

L'**énergie grise** désigne l'énergie consommée pour l'ensemble des processus de fabrication, de transport et de transformation, depuis la dégradation de la matière brute jusqu'au produit fini. Comme c'est le cas pour de nombreux matériaux biosourcés, **la paille dispose d'un avantage comparatif par rapport à d'autres matériaux d'origine minérale ou synthétique en raison de son faible besoin en matière d'énergie grise.**

La contribution à l'effet de serre, également appelée bilan carbone, est le bilan production / stockage de gaz à effet de serre. **La paille présente aussi une faible empreinte carbone** puisque comme tous les matériaux issus de la biomasse, elle stocke du carbone.



Les blés en herbe - Internat E4C2 - Rouillé (86)
Maître d'ouvrage : Région Nouvelle-Aquitaine
Maître d'œuvre : Dauphins Architecture

Les évolutions envisagées dans le cadre de la prochaine Réglementation Environnementale (RE 2020) à travers l'expérimentation E+C renforcent l'intérêt des solutions constructives issues de matériaux biosourcés.

Plusieurs bâtiments isolés en paille (école, internat...) ont atteint le niveau de performance maximum (E4C2) dans la région.



COMMERCIALISATION : la logistique, un enjeu essentiel

Un prix attractif mais des coûts de mise en œuvre importants

Le prix des bottes de paille oscille entre 2 € et 3,5 € la botte sur la période 2017-2019 selon l'enquête CERC NA. **Les prix varient annuellement selon la taille des bottes, les quantités et la qualité de la paille de blé produites.**

La paille est un coproduit de l'activité agricole. **Le prix « déboursé sec » rend la paille compétitive sur le marché des isolants** tout comme ses performances sur le plan thermique, acoustique et environnemental.

Au-delà du savoir-faire, **la pose des bottes nécessite une main-d'œuvre en quantité** : pour l'isolation d'une maison de 100 m², c'est 500 bottes de paille (environ 20kg la botte) que les constructeurs doivent manipuler. **Le coût de mise en œuvre est donc impacté**, mineure sensiblement les aspects de compétitivité prix et constitue un frein au développement de la construction paille, même si des gains de productivité sont envisageables.

La logistique, un enjeu essentiel

Produit à faible valeur ajoutée, la paille répond à **une logique de circuit court*** pour être compétitive économiquement et d'un point de vue environnemental. Dès lors, la maîtrise des aspects logistiques est essentielle.

Les livraisons directement sur chantier sont pratiquées par la majorité des producteurs par l'intermédiaire de transporteurs.

*** À l'échelle nationale, la moitié des chantiers sont alimentés par un producteur situé à moins de 10 km du chantier.**

Source : enquête menée auprès d'un échantillon de 691 bâtiments au niveau national par Empreinte (association de promotion de l'habitat écologique).





MISE EN ŒUVRE : des Règles professionnelles à la formation des acteurs

L'apport fondamental des Règles professionnelles

Historiquement, la paille est un matériau de construction utilisé principalement en auto-construction et lors de chantiers participatifs. À partir de 2012, la parution des « Règles professionnelles de construction en paille » a permis aux entreprises de bâtiment de **disposer d'un cadre de référence pour l'utilisation de la paille comme isolant et support d'enduit**. Elles ont été approuvées le 28 juin 2011 par l'AQC (Agence Qualité Construction).

Les ouvrages isolés en paille dans le respect des Règles professionnelles bénéficient de l'assurabilité en « technique courante » par les assureurs. Ceci permet donc aux concepteurs et entreprises du bâtiment de bénéficier de **barèmes d'assurance « standards »**.



Les techniques mises en œuvre présentées dans les Règles professionnelles



La paille en remplissage

Cette technique est la plus répandue en France et consiste à remplir une structure porteuse, souvent en bois, avec des bottes de paille. Le choix de la structure pourra se faire en fonction du parement souhaité (enduit, plaque ou bardage). Les parements sont également abordés dans les Règles professionnelles et en particuliers les enduits.

Le caisson préfabriqué

Le principe est de préfabriquer des caissons et de les remplir en atelier avec des bottes de paille, puis de les assembler sur le chantier. Le bâtiment est ainsi érigé en quelques jours et la paille reste protégée des intempéries lors de la mise en œuvre. Ce mode constructif est récent et nécessite des moyens de levage importants.



La paille en toiture

La botte de paille est utilisée en isolation de toiture (plafonds rampants ou combles perdus).

> Les techniques suivantes ne figurent pas dans les Règles professionnelles :

La paille structurelle : la botte de paille a un rôle structurel en plus d'être un isolant thermique. Il n'y a pas d'ossature bois, ce sont les bottes de paille qui portent la charpente.

L'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) : le principe est de réaliser un manteau isolant en botte de paille sur l'extérieur d'une structure existante. **À terme, le RFCP souhaite intégrer l'ITE aux règles professionnelles.**

Des approches innovantes sont également développées. Le Cluster Odéys accompagne par exemple un collectif d'acteurs portant la démarche de création d'une nouvelle filière industrielle d'isolation paille en vrac. Cette solution permettrait de transformer de grandes quantités de paille en un isolant performant et facilement adoptable par l'ensemble des acteurs du bâtiment. Son conditionnement et son transport sont facilités, permettant une distribution aisée et sécurisée.

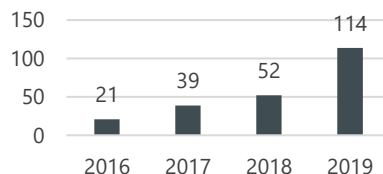
Un référentiel de formation : plus de 200 stagiaires formés "Pro-Paille"

Le Réseau Français de la Construction Paille (RFCP) a mis en place un référentiel de formation : **la formation « Pro-Paille »**. Celui-ci **couvre les pratiques décrites dans les Règles professionnelles de construction en paille**. La formation se déroule sur 5 jours, obligatoirement encadrée par un binôme de formateurs complémentaires (un concepteur et un constructeur) certifiés « Pro-Paille ».

7 organismes de formation accrédités par le RFCP sont présents en Nouvelle-Aquitaine. Ils proposent des formations délocalisées.

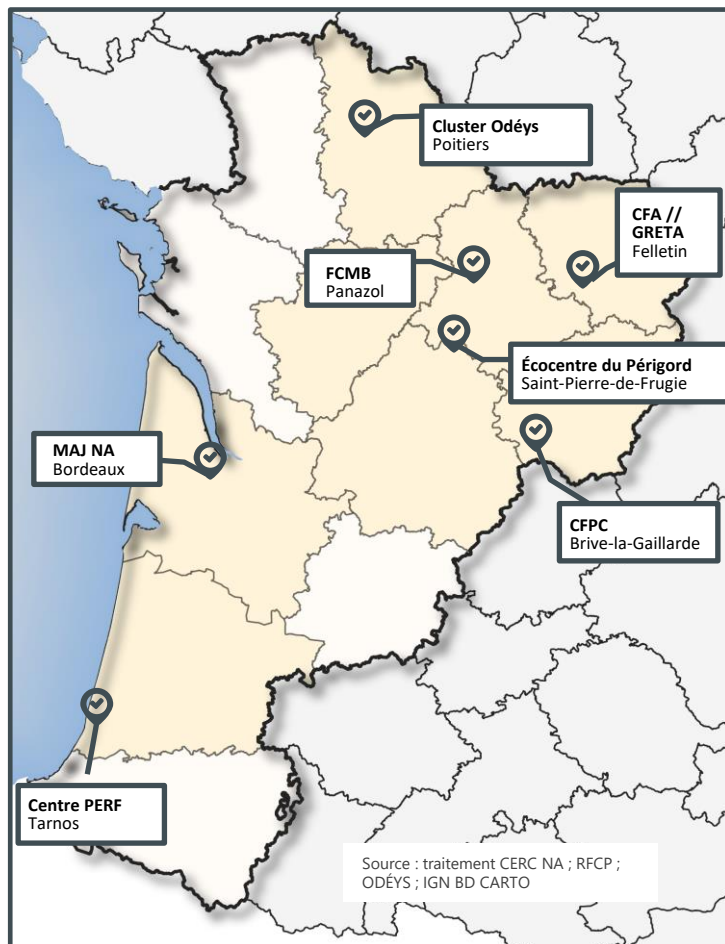
226 stagiaires néo-aquitains ont été formés en région depuis 2016 avec une accélération marquée en 2019, sous l'impulsion des actions de structuration de la filière. Les stagiaires sont issus d'entreprises du bâtiment (27%) ou d'agences d'architecture (27%). Le complément concerne des bureaux d'études, des demandeurs d'emploi, des étudiants, des formateurs, des collectivités et des particuliers.

> Évolution du nombre de stagiaires de la formation « Pro-Paille »



Source : traitement CERC NA ; RFCP ; ODÉYS

Les organismes de formations « Pro-Paille »



70 architectes et maîtres d'œuvre formés Pro-paille et/ou adhérents RFCP

70 architectes et maîtres d'œuvre
(formés Pro-Paille et/ou adhérents RFCP)

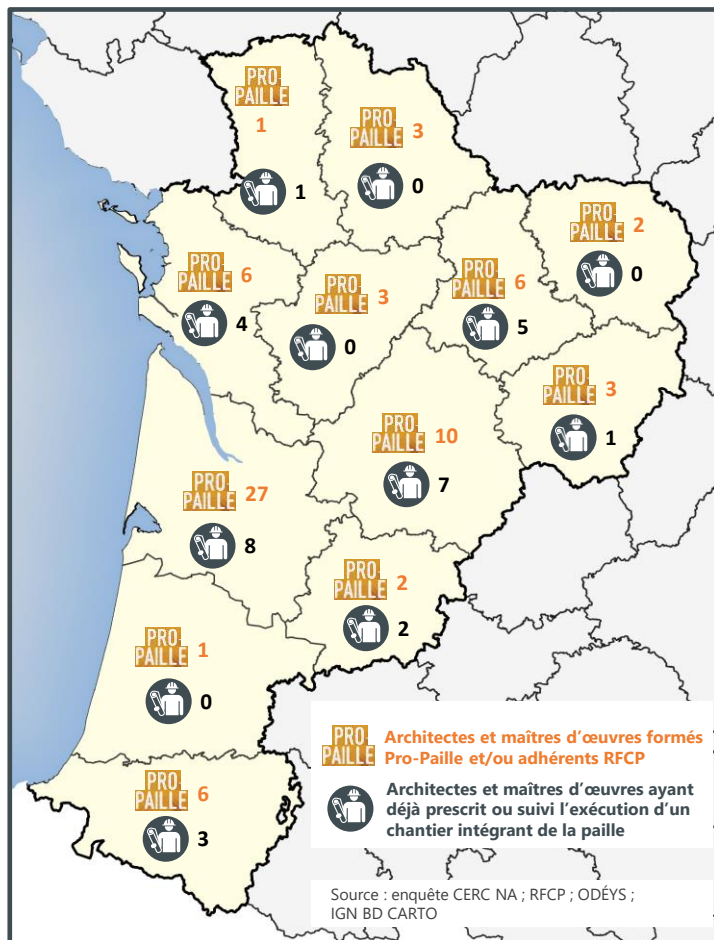
Les architectes et maîtres d'œuvre représentent 28% des adhérents au RFCP ainsi que 27% des formés Pro-Paille. Un peu moins de la moitié d'entre eux ont déjà prescrit ou suivi l'exécution d'un chantier intégrant la paille.

Au moins* 31 d'entre eux ont déjà prescrit ou suivi l'exécution d'un chantier intégrant de la paille

Si 20% des architectes et maîtres d'œuvre ayant répondu à l'enquête ont plus de 10 ans d'ancienneté sur le marché de la construction paille, **plus de la moitié disposent de moins de 5 ans de recul sur cette activité.**

* : 80% de taux de réponse à l'enquête

> Architectes et maîtres d'œuvre formés Pro-Paille et/ou adhérents au RFCP



Encore peu d'entreprises spécialisées dans la construction paille

67 entreprises du bâtiment
(formés Pro-Paille et/ou adhérents RFCP)

Parmi les 67 entreprises formés Pro-Paille, 16 d'entre elles ont mis en œuvre de la paille lors de chantiers de construction ou de rénovation de bâtiment au cours des trois dernières années.

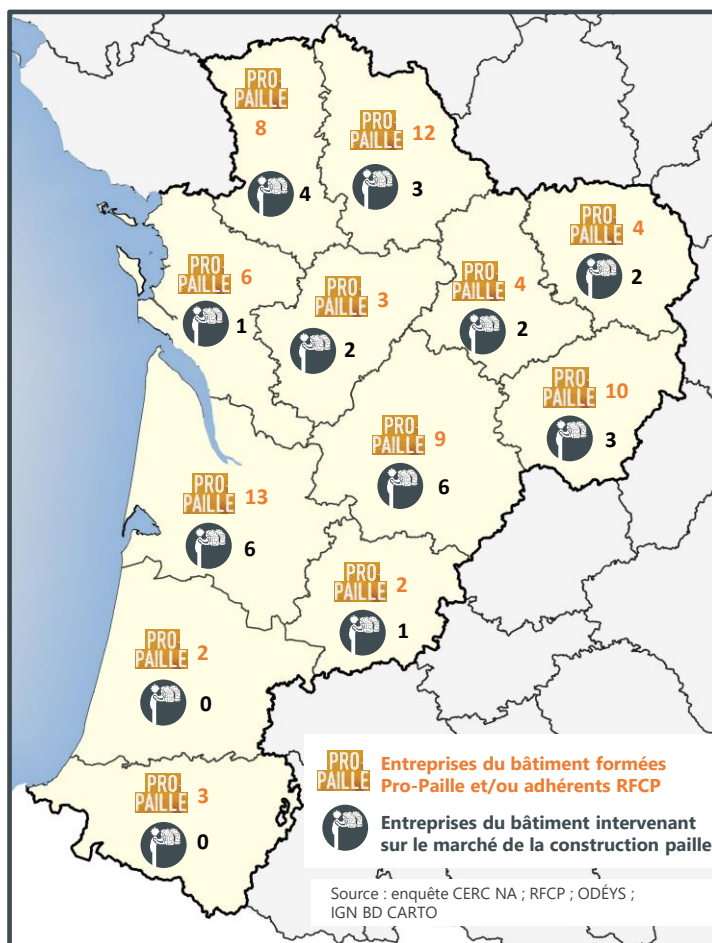
Au moins* 16 entreprises ont mis en œuvre de la paille lors de chantiers de construction ou de rénovation de bâtiment au cours des trois dernières années.
* : 74% de taux de réponse à l'enquête

Si le nombre d'entreprises présentes sur le marché de la construction paille demeure faible, au moins 30 entreprises maillent le territoire et 10 d'entre elles interviennent sur l'ensemble de la région.

La majorité des entreprises développant une activité secondaire de construction paille sont des entreprises de pose de charpente (et/ou construction bois) ou de gros œuvre.

La moitié des entreprises a un an d'ancienneté ou moins et démarre donc cette activité ; 4 entreprises ont entre 2 et 4 ans d'ancienneté ; les 6 autres entreprises ont plus d'expérience sur le marché.

> Entreprises du bâtiment formées Pro-Paille et/ou adhérents au RFCP





CHIFFRE D'AFFAIRES : un marché en développement

Afin de mesurer le marché de la construction paille en Nouvelle-Aquitaine, les enquêtes menées ont permis de faire ressortir trois indicateurs pour 2019 :

Les projets

Construction/rénovation paille en 2019

> **35 projets soit plus de 20 millions d'€ de travaux (projets complets)**

Enquête CERC NA
auprès des maîtres d'œuvre

35 projets ont été suivis en 2019 représentant plus de 20 millions d'€ de travaux :

- 13 logements neufs
- 17 bâtiments non résidentiels neufs
- 2 rénovations de logements
- 3 rénovations de bâtiments non résidentiels

Montant des travaux

déclarés par les entreprises du bâtiment en 2019 pour les lots paille uniquement

> **1,1 million d'€**

Enquête CERC NA
auprès des entreprises du bâtiment

Le montant des travaux réalisés au cours de l'année 2019 s'élève au minimum à 1,1 million d'€ pour les lots "paille". **L'activité construction neuve représente 86% de l'activité, le complément porte sur des projets de rénovation.**

Les ventes de bottes

en 2019

> **Environ 30 000 bottes vendues**
> **Soit 82 000 € HT et hors livraison**

Enquête CERC NA
auprès des producteurs

Les ventes de bottes de paille pour la construction représentent près de 100 000 € HT correspondant aux volumes déclarés par les 19 producteurs ayant répondu à l'enquête.

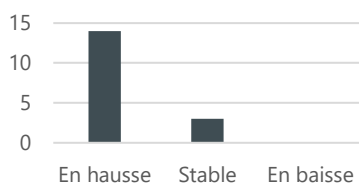
De nombreux chantiers sont menés en auto-construction ou dans le cadre de chantiers participatifs. Ils ne sont pas intégrés aux montants de travaux.

Des perspectives de croissance

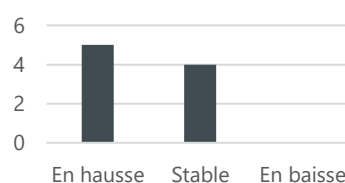
Les entreprises du bâtiment intervenant sur le marché de la construction neuve paille sont optimistes quant aux perspectives d'activité. Quant au marché de la rénovation, les entrepreneurs se positionnent également favorablement.

À noter que l'enquête a été réalisée juste après la période de confinement.

> Perspectives d'activité sur le marché de la construction neuve
Unité : nombre de réponses



> Perspectives d'activité sur le marché de la rénovation
Unité : nombre de réponses



Source : enquête CERC NA du 15/05/2020 au 23/06/2020 auprès des entreprises du bâtiment

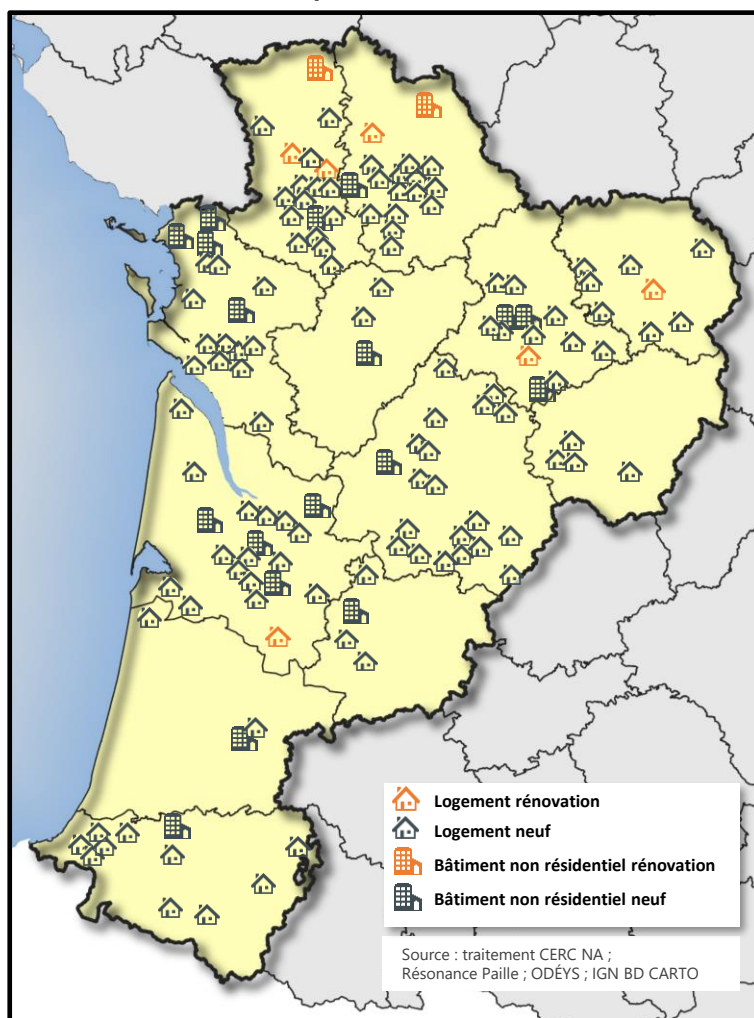


RECENSEMENT DE PROJETS : au moins 138 projets de construction paille

Le recensement des projets intégrant la paille a permis de mettre en lumière 138 projets sur la région.

Si les maisons individuelles constituent la majeure partie du marché, les bâtiments non résidentiels, et en particulier les bâtiments éducatifs (crèches, écoles, collèges) participent à la montée en puissance du nombre de projets observée ces dernières années. Quant au marché de la rénovation, il est encore peu représentatif, l'évolution des Règles professionnelles (intégration de l'isolation thermique par l'extérieur) permettrait de faire démarrer réellement ce segment de marché.

> Projets achevés (ou en cours) intégrant de la paille sur la période 2007-2020





POSITIONNEMENT DE LA FILIÈRE



POINTS FORTS



FREINS AU DÉVELOPPEMENT



PRODUCTION

- **Une ressource disponible** : la région produit 10% de la paille produite en France chaque année. 13% de la paille théoriquement disponible permettrait l'isolation de l'ensemble des maisons individuelles construites annuellement.
- **Une diversification d'activité** et des revenus complémentaires pour les agriculteurs.



FABRICATION COMMERCIALISATION

- **Une professionnalisation de la filière** avec la mise en place d'un **cahier des charges pour l'utilisation des bottes dans la construction**.
- Un isolant bien positionné sur le marché en termes de **performances thermiques** présentant un **excellent bilan environnemental**.
- « Confort d'été », « confort d'hiver », « confort acoustique », « confort hygro thermique » : ces arguments sont mis en avant par les architectes et les entreprises.
- **Des évolutions réglementaires favorables** aux matériaux biosourcés.
- **Des prix attractifs** en comparaison à d'autres matériaux.
- La moitié des chantiers sont alimentés par un producteur situé à moins de 10 km du chantier. (données nationales). Concernant les producteurs de la région, **la livraison directement sur le chantier est pratiquée majoritairement**.



MISE EN ŒUVRE

- **Des Règles professionnelles** qui professionnalisent la mise en œuvre et permettent une assurabilité « **en technique courante** » pour les travaux d'isolation (accès à la garantie décennale).
- Une montée en compétence des professionnels par l'intermédiaire de la **formation Pro-Paille**.
- Les techniques développées permettent à la paille d'être présente sur le **marché du logement et des bâtiments non-résidentiels**.
- **Des gains de productivité** attendus notamment dans le cadre de caissons préfabriqués en atelier.

- **Une concurrence d'usage** avec une priorité donnée aux besoins agricoles.
- Des conditions d'approvisionnement en paille variables selon les années.
- Une disponibilité de la ressource hétérogène selon les départements.
- **Un réseau de producteurs encore modeste** en termes de maillage.

- Un matériau sensible aux **conditions de stockage**.
- **Le déficit d'image** en lien avec les craintes du grand public et des maîtres d'ouvrage : l'histoire des 3 petits cochons et certains clichés persistent sur la durabilité, la réaction au feu, les rongeurs...
- **La méconnaissance du matériau** (du grand public – des maîtres d'ouvrage).
- **Absence d'engagement des producteurs** sur la qualité des matériaux.
- **Des coûts de transports** qui renchérissent nettement le prix de la paille.
- Absence de réseau de distribution organisée.

- Le positionnement prix est impacté par la mise en œuvre qui nécessite de la **main d'œuvre en quantité** pour la manipulation des bottes.
- **La paille structurelle et l'ITE** ne figurent pas, pour l'instant, dans les Règles professionnelles.
- Encore **peu d'entreprises du bâtiment présentes sur le marché**.
- Des problématiques liées à **l'assurabilité** (obtention de décennale) persistent selon les dires de certains acteurs.

Accompagnée par Résonance Paille et Odéys avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'État, **la filière continue de promouvoir l'utilisation de la paille dans la construction** en travaillant sur l'ensemble de la filière : sécurisation de l'approvisionnement, inventaire des professionnels, formations, animations, accompagnement de projets, caractérisation du matériau, développement des retours d'expérience, d'un site internet avec de multiples ressources techniques...

La Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC) Nouvelle-Aquitaine rassemble les acteurs publics et privés de l'acte de construire au niveau régional : organisations professionnelles, services de l'Etat, collectivités territoriales, organismes financiers et d'assurance, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, formation... Notre objectif est le développement d'une expertise locale sur la filière construction pour apporter des outils d'aide à la décision de qualité à l'ensemble de nos partenaires publics et des professionnels de la région.

La CERC réalise des travaux d'observation sur des thématiques spécifiques à la filière construction : conjoncture, perspectives d'activité, emploi & formation, transition énergétique et bâtiment durable, économie circulaire et déchets du BTP, matériaux de construction, travaux publics et infrastructures durables, etc.

LES MEMBRES



Bureau de Bordeaux : 1 bis avenue de Chavailles 33520 BRUGES | Téléphone : 05.47.47.62.43

Bureau de Limoges : 2 allée Duke Ellington 87067 LIMOGES | Téléphone : 05.55.11.21.50

Email : nouvelle-aquitaine@cerc-na.fr | Site Internet : www.cerc-na.fr ; www.cerc-actu.com